

Règlement Défi en photos sur Facebook 2024

La Ville organise un Défi en photos sur Facebook pour son Défi fleurissement.

Les participants sont invités à prendre une photo des plantations de leur jardin individuel ou collectif, balcon, potager, commerce ou pied d'immeubles sur la ville de Vaulx-en-Velin.

La photo devra être accompagnée d'un texte sous la forme d'une « parole libre », espace d'expression poétique ou description de la démarche de fleurissement d'une longueur de 200 caractères maximum espaces compris.

La photo et le texte seront ensuite transmis par mail à l'adresse suivante : fleurissement@mairie-vaulxenvelin.fr

Une seule photo avec son texte est admise par participant et devra être envoyée au plus tard le 7 juillet.

Toutes les photos envoyées, accompagnées de leur texte, seront mises en ligne sur la page Facebook de la Ville de Vaulx-en-Velin à partir de juillet.

Jusqu'au 15 septembre, les internautes pourront sélectionner leurs photos préférées en votant via le bouton « J'aime » parmi les 5 catégories proposées :

- Catégorie 1 : jardins de maisons ou rez-de-jardin.
- Catégorie 2 : fenêtres, balcons ou terrasses.
- Catégorie 3 : jardins potagers et vergers, jardins ouvriers, jardins partagés.
- Catégorie 4 : action collective en habitat vertical : façade, pieds et abords d'immeubles.
- Catégorie 5 : commerces et entreprises (y compris vitrine et façades)

Les photos et les textes seront anonymes et le vote ouvert à tous, Vaudais ou non. La photo accompagnée de son texte ayant obtenu le plus de « J'aime » remportera un prix, pour chaque catégorie.

Il n'est pas obligatoire de disposer d'un compte Facebook pour participer à l'envoi des photos, par contre l'algorithme Facebook ne permettant malheureusement pas d'aimer un contenu sans disposer de compte Facebook, seules les personnes ayant un compte Facebook pourront voter.